

Réunion d'information 06/11/2025

**Appel à projets FSE+ 2026
« Anticipation et
accompagnement des
mutations économiques »**

1. Le Fonds social européen

2. Les actions visées par l'appel à projets

3. Les modalités de l'appel à projets

4. Questions



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

dreets

PN FSE +

Généralités



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Période de programmation 2021-2027

- La région Grand Est dispose de **168 M€**, répartis entre différentes entités gestionnaires :
 - l'Etat pour **43 M€**
 - les organismes intermédiaires pour **125 M€**. Particularité : pas d'organisme intermédiaire en Haute-Marne.
- La déclinaison du PN FSE + en Grand Est s'articule autour de 6 priorités, dont trois majeures :
 - ☐ 1.Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi
 - ☐ 2.Favoriser l'employabilité et l'accès effectif à l'emploi des jeunes
 - ☐ 3.Renforcer les compétences de la population pour améliorer l'adaptation au changement des travailleurs
- Trois autres priorités visent à promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain, procurer une aide matérielle aux plus démunis, et enfin favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants.



Les grands principes de fonctionnement du programme national FSE+

- ★ Le programme national FSE+ intervient toujours en cofinancement. Un porteur de projet doit donc trouver d'autres cofinanceurs, ou disposer d'une capacité d'autofinancement.
- ★ Le FSE+ n'accorde pas d'aide directement aux personnes, mais finance des projets portés par des structures au niveau local ou national.
- ★ Le paiement de la subvention n'est réalisé qu'en remboursement de dépenses déjà réalisées et dûment justifiées. Une avance peut être versée à la signature de la convention.
- ★ Le projet doit répondre à un appel à projets publié sur le site www.fse.gouv.fr, et correspondre à l'une des priorités du programme national FSE+.
- ★ La demande de financement s'effectue uniquement en ligne via l'application "Ma Démarche FSE+" <https://ma-demarche-fse-plus.fr#/>



Déposer sa demande sur MDFSE+

Le dépôt des candidatures uniquement sur la plateforme MDFSE+ —→
au plus tard le 16 décembre 2025.



1. Créer un compte

Se connecter à l'application Ma démarche FSE+ : [Accueil | Ma Démarche FSE+](#)



2. Renseigner la fiche établissement

- Nommer le représentant légal et/ou délégataire
- Indiquer le n° de portable et fournir l'attestation(preuve du statut de représentant légal et délégation de signature)
- Saisir les ressources publiques reçues



3. Créer et compléter la demande

- Renseigner les onglets : Généralités, Projet, Plan de financement
- Ajouter les pièces justificatives dans l'onglet « Validation »



4. Valider et signer

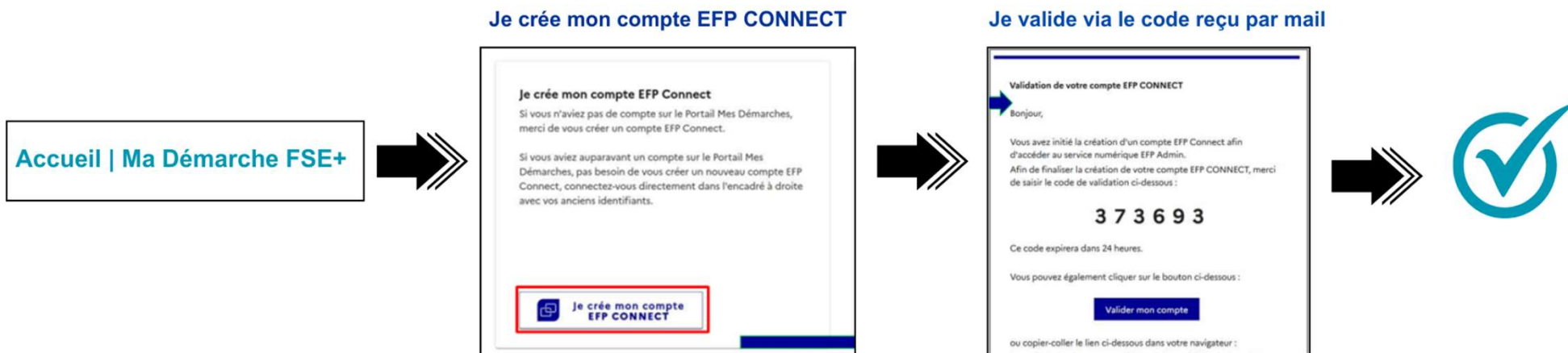
- Sélectionner le signataire (personne pré-enregistrée comme représentant légal ou délégataire)
- Effectuer la signature électronique
- Statut final : "déposé" (accusé de réception)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

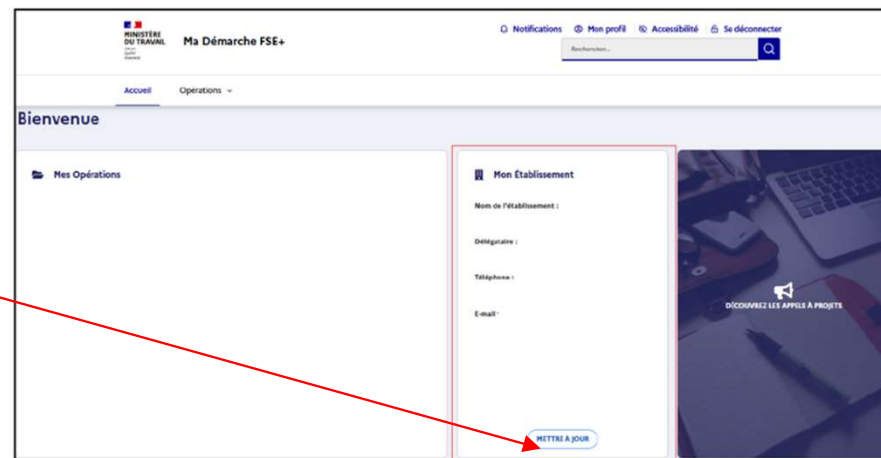
Création compte MDFSE+ / Connexion



Une fois votre compte créé, connectez-vous à l'application avec les identifiants précédemment renseignés.
Remarque : lors de la première connexion il vous sera demandé d'accepter les conditions générales d'utilisation de l'application.*

Lors de votre première connexion, vous devez renseigner votre fiche établissement.
Pour ce faire, il convient de cliquer sur l'encart « Mon établissement » visible depuis la page d'accueil, puis sur .

METTRE À JOUR



Guide de connexion MDFSE+ : [Pièces jointes - MdFSE+ : Guide de connexion pour les professionnels \(OI, porteurs et prestataires\) à MDFSE+ - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr



Comment se connecter sur MDFSE+ ?

(Si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches)

The screenshot shows the login interface of the 'Portail Mes démarches' (MDFSE+). It features two main sections: 'Je crée mon compte EFP Connect' on the left and 'Je m'identifie avec mon compte EFP Connect' on the right. The right section is highlighted with a red box and numbered steps 2, 3, and 4. Step 2 points to the 'Identifiant (e-mail professionnel)' field. Step 3 points to the 'Mot de passe' field, which includes an 'Afficher' (Show) button. Step 4 points to the 'Je ne suis pas un robot' checkbox. Below the login fields is a link 'Réinitialiser mon mot de passe'. The bottom of the page has two buttons: 'Je crée mon compte EFP CONNECT' and 'Je m'identifie avec EFP CONNECT'.

Mise en place d'EFP Connect le 14/11/2024 : si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches (mesdemarches.emploi.gouv.fr), votre identifiant restera le même lors de votre connexion sur EFP Connect pas besoin de se créer un nouveau compte. Vous devrez simplement réinitialiser votre mot de passe.

[Accueil](#) | [Ma Démarche FSE+](#)

Saisissez votre email et mot de passe

Cochez la case «Je ne suis pas un robot » et saisissez le code de sécurité affiché

This screenshot shows the security code verification step. It displays a 'Code de sécurité' (Security code) as a green image with the text '9RUZ5F'. Below the image, there is a text input field for 'Recopiez le code de sécurité (composé de chiffres et de lettres)'. There are also buttons for 'Pour afficher un nouveau code ou écouter le code, utilisez les boutons situés à côté de l'image'.

Cliquez sur « Je m'identifie avec EFP CONNECT »

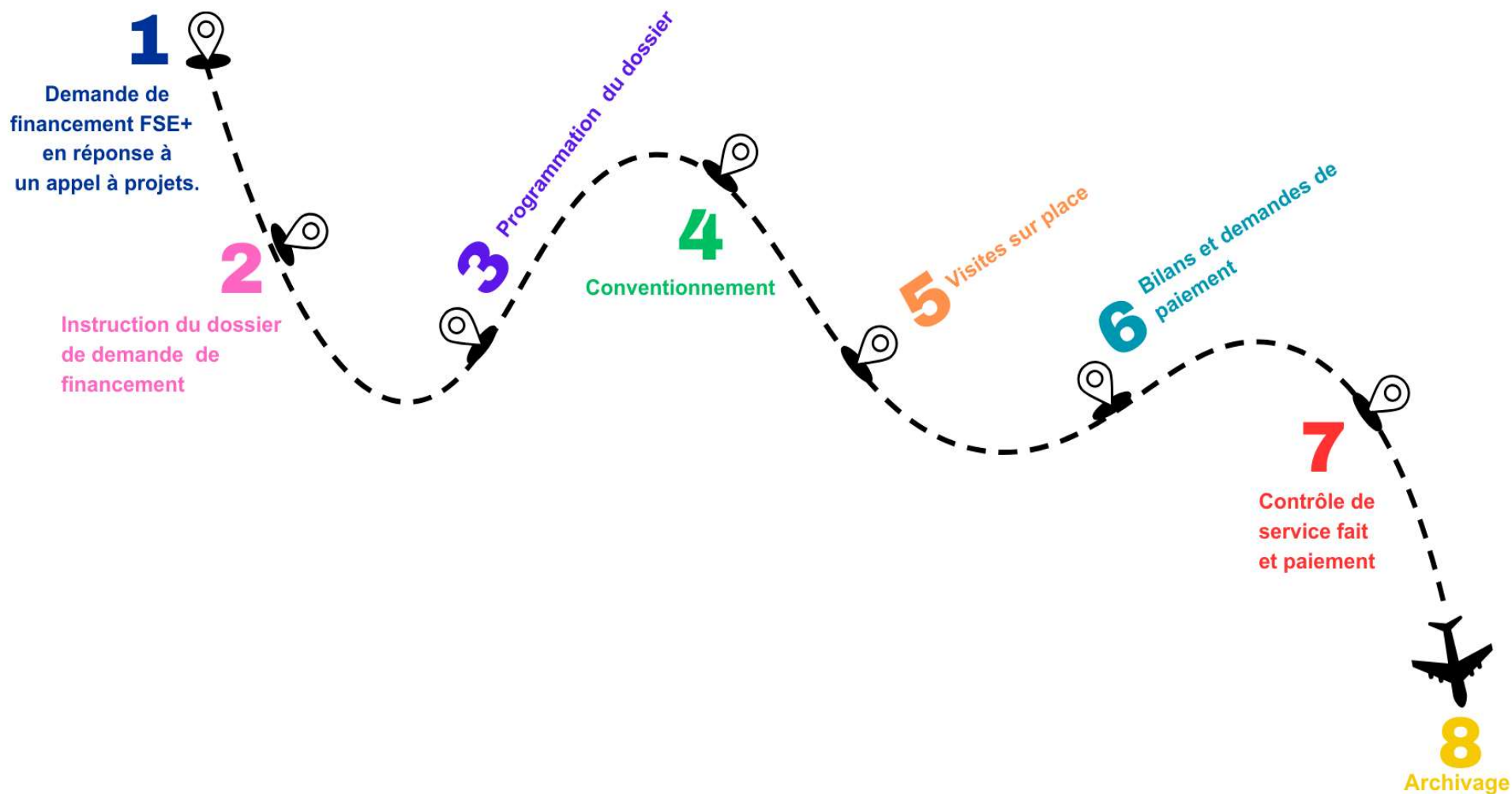


Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr



Les étapes d'un projet financé par le programme national FSE+



➡ [Les étapes d'un projet du programme national FSE+ / FTJ | FSE](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Priorité 3

Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques

Actions attendues



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Finalités de l'objectif spécifique (OS G) :

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexible pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle.

Objectifs de l'AAP:

- ➡ Sécuriser les parcours professionnels des salariés de plus de 50 ans ;
- ➡ Anticiper les changements, définir des stratégies de réponse et des nouvelles pratiques professionnelles.



Actions visant à accompagner les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologiques et numériques et la formation continue des actifs occupés

- ➡ Formation et accompagnement des actifs occupés, notamment en transition professionnelle, les parcours de préqualification, les savoirs de base, les formations qualifiantes et certifiantes (dont les actions relevant des plans de formation, y compris plans et accords de GPEC, ou du compte personnel de formation), et les actions visant à faciliter l'accès à la formation (conseil mobilité carrière, bilans de compétences, VAE...);
- ➡ Développement de compétences dans le domaine de l'environnement : certification du personnel, efficacité énergétique, énergie renouvelable, économie circulaire, construction durable, emplois environnementaux ;
- ➡ Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail.

Actions visant à anticiper les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologiques et numériques et à accompagner les entreprises et les acteurs locaux

- ➡ Actions de sensibilisation des entreprises aux mutations économiques et à la nécessité de faire évoluer les compétences des salariés;
- ➡ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), pour faire face aux mutations économiques notamment liées aux transitions écologiques et numériques dans les branches, les entreprises et les territoires, notamment par le dialogue social ou via des accords passés avec l'État ;



Public cible

- Pour les actions d'accompagnement et de formation des actifs occupés, **le public cible est principalement constitué de salariés bénéficiant le moins de formation ou appartenant à un secteur en mutation ou affecté par la crise, et en particulier les salariés âgés de 50 ans et plus.**
- Pour les actions visant à anticiper les mutations économiques, l'appel à projets cible des actions d'ingénierie, sans participant personne physique ; cependant les collectivités territoriales, les branches et les organisations professionnelles, les partenaires sociaux, les entreprises, constituent des bénéficiaires directs ou indirects de ces actions d'ingénierie. Si ces acteurs sont des bénéficiaires directs des opérations, le porteur de projet devra renseigner pour chacun les indicateurs entités.

[Comprendre la gestion des participants dans les projets financés par le FSE+ - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)



Les candidats éligibles sont des personnes morales (de droit public ou privé) susceptible de proposer un projet en lien avec les actions visées par l'AAP.

S'agissant des associations et des fondations, seules sont admises celles ayant souscrit un contrat d'engagement républicain.

AAP FTJ : Pour les départements de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et du Haut-Rhin est publié concomitamment un appel à projets Fonds de transition juste intitulé « Appel à projets Grand Est_2025_FTJ_Atténuer les effets de la transition écologique et énergétique en accompagnant les compétences des territoires FTJ en Grand Est ».

Le taux d'intervention maximum du FTJ est de **70%**.

Une réunion de présentation est programmée le vendredi 14 novembre à 10h. Inscription via ce lien : [Réunions de présentation des appels à projets 2025](#)

→ Pour consulter l'article : [AAP FTJ : Atténuer les effets de la transition écologique et énergétique en accompagnant les compétences des territoires FTJ en Grand Est - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)



Les modalités de l'AAP

L'enveloppe destinée à
cet AAP est de 500.000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

- ★ Période de réalisation possible de l'opération : **01/01/2026 au 31/12/2028** pour une durée minimale de **12 mois** et une durée maximale de **36 mois**.
- ★ Montant minimum de FSE+ : **18 000 €**
- ★ Minimum coût total éligible : **30 000 €**
- ★ Taux minimum d'intervention du FSE+ : **10%**
- ★ Taux maximum d'intervention du FSE+ : **60%**
- ★ Demandes à déposer le **16 décembre 2025** au plus tard via MDFSE + (accès via <https://fse.gouv.fr/>)

Critères de sélection

- ➔ **Eligibilité** du projet vis-à-vis de l'appel à projets (vérifiées à l'instruction (dépenses conformes aux règlements européens, période de réalisation, contrat d'engagement républicain pour les associations,...)).
- ➔ **Critères communs de priorisation des opérations** : les opérations sélectionnées doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le PN; l'aide doit être proportionnée à la dimension de l'opération ; un intérêt particulier est apporté à la logique de projet, à la qualité du partenariat, à l'effet levier du projet, au nombre de participants, à leur ciblage, à la cohérence du projet avec le PN et le cadre de performance.
- ➔ **Critères spécifiques de sélection :**
 - La prise en compte des mutations économiques et sociales dans le projet ;
 - L'impact du projet sur la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des mutations économiques dans les entreprises du Grand Est ;
 - **Du ciblage plus spécifique d'actions à destination des salariés de plus de 50 ans susceptibles d'être fragilisés dans leur emploi ;**
 - L'expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.



Obligations du porteur de projet

Communication européenne à **partir du dépôt de la demande**

FSE+ : <https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication>



Le porteur de projet doit respecter les obligations de visibilité, transparence et communication indiquées dans le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021. *Pénalités pouvant aller jusqu'à 3% du montant de la subvention accordée.*

Respect des principes horizontaux

Guide des principes horizontaux

- ✓ non-discrimination,
- ✓ accessibilité aux personnes en situation de handicap,
- ✓ égalité femmes-hommes.



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Cibles/indicateurs

Pour la priorité 3 OS G et les actions attendues

Les indicateurs de réalisation :

- nombre de personnes exerçant un emploi
- nombre de personnes en emploi titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire
- nombre de TPE-PME bénéficiant de projet de GPEC

Les indicateurs de résultat :

- nombre de participants obtenant une qualification au terme de leur participation
- nombre de participants exerçant un emploi 6 mois après leur participation

Personnes=participants/ entreprises=entités



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

La collecte des données participants

Pour évaluer des actions financées par les crédits européens, le règlement UE n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 rend obligatoire la collecte de certaines données relatives à la situation des personnes qui participent à une action.

Le « Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants(...) » disponible dans :

- ➡ Article publié sur le site de la DREETS GE : [Comprendre la gestion des participants dans les projets financés par le FSE+ - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)
- ➡ Sur Confluence : [\[21-27\] Modèle - Questionnaire participant pour les organismes bénéficiaires du Fonds social européen Plus \(FSE+\) - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets – Confluence](#)

TEMPORALITE DE LA COLLECTE ET DE LA SAISIE

La collecte et la saisie des données des participants se font

- **À l'entrée dans l'action : Dès la notification de recevabilité** du dossier, et dès qu'un participant rejoint l'opération, ses données doivent être saisies dans le système « Ma démarche FSE ». Une saisie régulière est ensuite recommandée : au fil de l'eau en cas de saisie directe sur l'appliquatif MDFSE+ et a minima de manière trimestrielle si elle est opérée par import Excel.

Les données doivent impérativement être saisies avant le bilan final.

- **À la sortie de l'action :** Lorsque le participant quitte l'opération, il est nécessaire de saisir sa situation à la sortie, en incluant la date de sortie et les résultats obtenus. La saisie des données doit se faire au plus tard lors du bilan final de l'opération.



En cas de participant(s) inéligible(s), un taux correspondant sera déduit des dépenses lors du contrôle du service fait.



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

L'appel à projets prévoit 2 profils de plan de financement

- ✓ Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants .
- ✓ Taux forfaitaire de 7% des dépenses de personnel, de fonctionnement, de prestations et de participants (au réel) pour calculer les dépenses indirectes

Ce plan de financement permet de déclarer des dépenses de personnel, de fonctionnement, de prestations et de participants au réel, un taux forfaitaire de 7% des dépenses de personnel, de fonctionnement, de prestations et de participants est appliqué pour couvrir les dépenses indirectes. Ce plan de financement est à privilégier si le projet intègre des dépenses de prestations ou de fonctionnement importantes.

*Dans sa demande de subvention, le porteur de projet doit indiquer la liste des dépenses indirectes ou des coûts restant couvert par le forfait.

*Les dépenses de personnel des salariés chargés du suivi administratif de la convention seront considérées comme des dépenses indirectes de l'opération (fonctions supports pré existantes à l'aide FSE+/FTJ) et ne seront pas déclarées dans les dépenses de personnel de l'opération. Leur coût est couvert par le forfait.

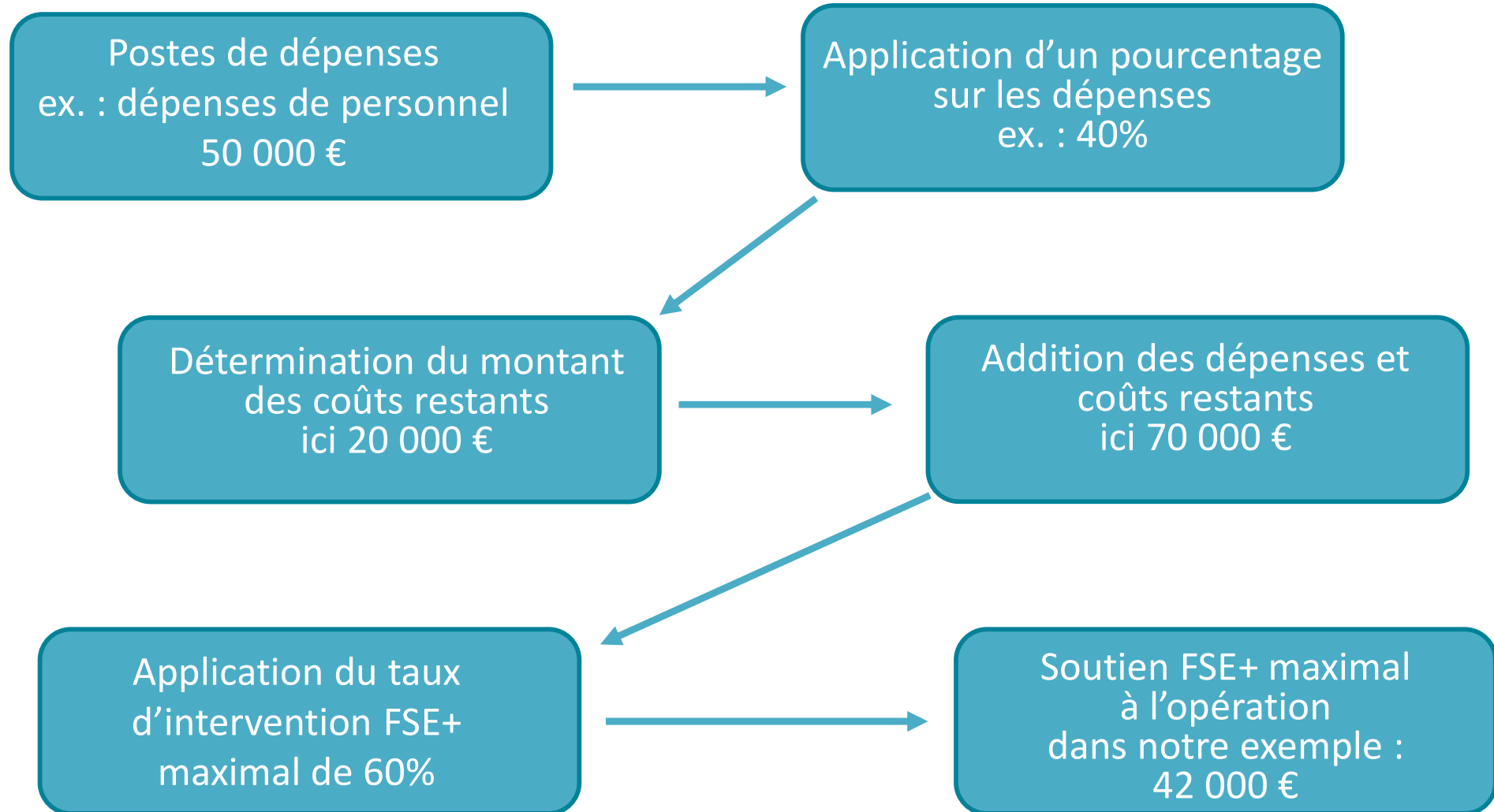
→ [\[21-27\] Guide de procédures Demande de subvention Bénéficiaire - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)



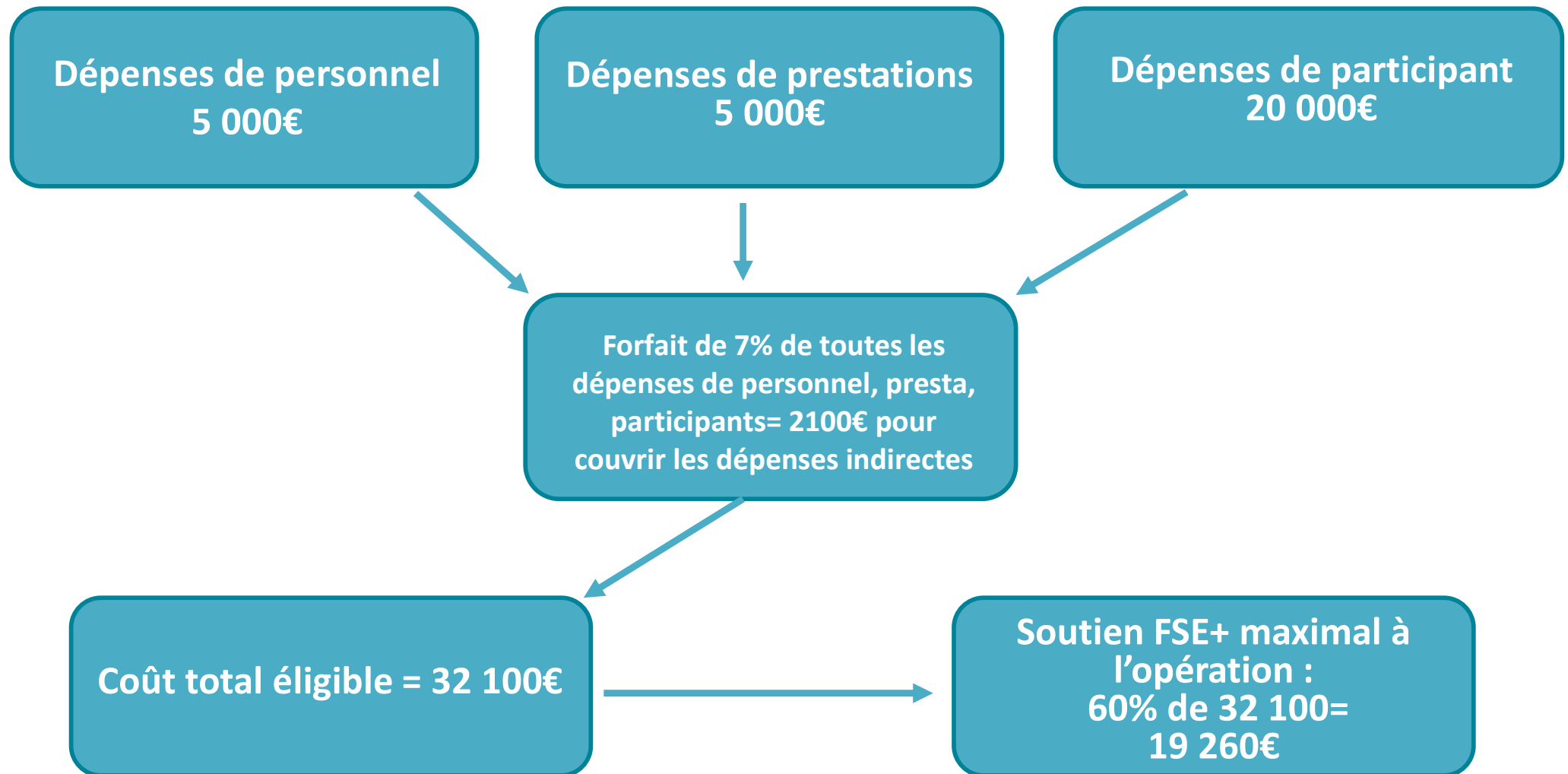
Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Exemple d'un plan de financement- Forfait de 40%



Exemple d'un plan de financement- Forfait de 7%



Besoin d'aide ?

L'unité FSE de la DREETS Grand Est reste à votre disposition.

Bonnes pratiques: en cas de doute nous adresser bien en amont de la fin de la publication une fiche de pré projet pour s'assurer de l'éligibilité de votre projet.

[Kit d'outils pour répondre aux appels à projets - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

Pour rappel, voici les coordonnées des agents de l'unité FSE que vous pouvez joindre :

➤ en cas de problème technique avec MDFSE + :

- Valérie BALSON – 03.83.30.89.68 / 06.66.62.72.46 - valerie.balson@dreets.gouv.fr
- Marie FICHOT – 03.88.14.32.39 - marie.fichot@dreets.gouv.fr

➤ pour toute question sur le fond avant le dépôt de la demande vous pouvez contacter :

- Marie FICHOT – 03.88.14.32.39 - marie.fichot@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- François OTERO – 03.88.75.86.72 - francois.otero@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- Anne SCHWOERER – 03.83.30.89.65 – anne.schwoerer@dreets.gouv.fr (site de Nancy)
- Gohar GRIGORYAN – 03.83.30.89.64 - gohar.grigoryan@dreets.gouv.fr (site de Nancy)
- Maggy DESMET -03.26.69.57.69 - maggy.desmet@dreets.gouv.fr (site de Chalons)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Questions ?

C'est à vous...



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr